



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/117
14 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 127 de la liste préliminaire*

CORPS COMMUN D'INSPECTION

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe), le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le programme de travail du CCI pour 1990 et les éléments essentiels du programme de travail de 1991-1992.

* A/45/50.

ANNEXE

Programme de travail du Corps commun d'inspection

Le programme de travail ci-après a été établi conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976, annexe) en tenant compte des directives énoncées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 42/218 du 21 décembre 1987, 43/221 du 21 décembre 1988, et 44/184 du 19 décembre 1989. Le programme de travail est divisé en deux parties : la première partie présente le programme de 1990, la seconde indique les études que le CCI envisage d'entreprendre par la suite. Comme par le passé, ce programme de travail pourra être modifié en cours d'année; des études supplémentaires pourront être entreprises et les études prévues pourront être modifiées, remises à plus tard ou annulées si les circonstances l'exigent.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1990

1. Administration et services de conférence (organisation et méthodes, budget et finances, personnel, administration générale)

a) Etude sur les fonds extra-budgétaires de l'Organisation des Nations Unies

Les fonds extra-budgétaires de l'Organisation des Nations Unies dépassent de beaucoup les ressources inscrites au budget ordinaire. Mais les Etats Membres ne sont pas suffisamment informés de la place qu'occupent ces fonds dans la structure financière globale des organisations et de leur incidence sur les activités financées par le budget ordinaire. On se plaint aussi qu'il ne soit pas rendu compte de leur utilisation. On analyse dans l'étude l'évolution des fonds extra-budgétaires mis à la disposition de l'Organisation au cours des années 80, leur répartition entre les différents programmes et leurs rapports avec les activités financées par le budget ordinaire. On y présentera des suggestions visant à améliorer la présentation de ces ressources extra-budgétaires et la manière d'en rendre compte. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sera consulté chaque fois qu'il y aura lieu pour l'établissement de cette étude.

b) Organisation de la gestion des bâtiments

Cette étude consistera en une analyse comparative de l'administration et de la gestion des bâtiments et des installations dans certains des organismes des Nations Unies, avec les conclusions correspondantes.

- c) Distribution des documents et des publications de l'Unesco, notamment dans les pays en développement

Cette étude, qui a été demandée par le Conseil exécutif de l'Unesco, sera essentiellement consacrée à rechercher le meilleur moyen de faire parvenir les documents et publications de l'Unesco aux groupes auxquels ils sont destinés dans les pays en développement.

- d) Evaluation interne au sein des organismes des Nations Unies*

Quatrième rapport*

Depuis 1977, le Corps commun d'inspection établit tous les quatre ans des rapports sur l'état de l'évaluation dans le système des Nations Unies. La dernière série de rapports a été établie en 1985. Le quatrième rapport décrira les progrès qui ont été réalisés depuis cette date, réexaminera les thèmes qui faisaient l'objet des premières études et étudiera de nouvelles orientations.

- e) Institut africain de développement économique et de planification

On étoffera l'examen plus général qui figure à ce sujet dans le rapport du CCI sur les instituts de recherche autonomes des Nations Unies (JIU/REF/87/4; A/42/540) pour faire une analyse détaillée.

- f) Coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte permettant de détecter à l'avance les risques de formation de courants de réfugiés

Divers organes des Nations Unies ont directement ou indirectement à faire avec les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées. Il y a lieu d'améliorer le suivi et la coordination de ces actions. L'étude aurait donc pour objet de rechercher les moyens les plus rationnels de mieux harmoniser les activités respectives des organes des Nations Unies dans ce domaine afin que l'on puisse détecter à l'avance les situations susceptibles de requérir par la suite l'attention du Secrétaire général.

- g) Chevauchement des classes de poste

Depuis plusieurs années, les traitements des postes des classes supérieures des services généraux se situent dans certaines villes sièges au même niveau que ceux des postes des classes inférieures de la catégorie des administrateurs. On examinera dans l'étude les raisons de cette situation et ses incidences possibles sur le recrutement, le perfectionnement, la notation et la promotion des fonctionnaires et on formulera des recommandations.

* Evaluation.

h) **Rotation du personnel**

La question de la rotation du personnel préoccupe particulièrement de nombreuses organisations, notamment l'ONU, ses entités opérationnelles sur le terrain et ses commissions régionales, où les taux de vacances sont très élevés. L'étude examinera le meilleur moyen d'établir un système de rotation équitable et qui permette une application impartiale de l'article 1.2 du Statut du personnel des Nations Unies. La Commission de la fonction publique internationale sera consultée tout au long de ces travaux.

i) **Avantages et inconvénients du système de gestion des postes***

Le Conseil exécutif de l'Unesco a demandé au CCI d'entreprendre une étude sur le système de gestion des postes dans tous les organismes des Nations Unies. On examinera donc les raisons qui militent en faveur du système de gestion des postes et le mode de fonctionnement de celui-ci et on proposera des modifications éventuelles, la question étant considérée du point de vue des Etats membres, de l'administration et du personnel. La Commission de la fonction publique internationale sera consultée tout au long de ces travaux.

j) **Achat et utilisation du matériel de transport de l'UNICEF**

Face à l'accroissement continu de ses achats de véhicules et autres moyens de transport, l'UNICEF estime indispensable de réexaminer entièrement sa politique et ses opérations dans ce domaine. Le CCI réalisera cette étude sur la demande de l'UNICEF.

2. Coopération au service du développement

a) **Coopération technique et dans d'autres domaines entre certains organismes des Nations Unies et les institutions de financement du développement, entre autres la Banque mondiale et les banques régionales de développement**

Cette étude a pour objet d'examiner l'efficacité de la coordination entre certains organismes des Nations Unies et les institutions de financement du développement, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Elle portera essentiellement sur des aspects tels que les méthodes de programmation, l'exécution conjointe des projets et la coordination au siège et sur le terrain. Les conclusions et recommandations formulées dans l'étude seront utiles pour les Etats Membres, qui s'efforceront d'obtenir une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions de financement. Elles indiqueront en outre aux organisations et aux institutions de financement les domaines où la coopération doit être renforcée et ceux qui appellent une harmonisation des différents programmes d'assistance technique.

* Evaluation.

- b) Etude des besoins des petits Etats Membres en matière de développement et de l'aptitude des organismes des Nations Unies concernés à y répondre

Cette étude proposerait des moyens permettant de mieux déterminer quelles activités correspondent aux besoins et intérêts de ces pays. Elle traiterait de trois grands aspects de la question : les dispositifs et les filières d'acheminement des Nations Unies; la manière dont les petits Etats Membres peuvent mieux s'organiser pour surmonter le handicap du manque de ressources humaines; la façon dont ces pays peuvent être représentés dans les activités des Nations Unies et y participer de manière effective malgré leurs faibles ressources humaines et financières.

- c) La place de l'environnement dans les projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement*

Les nombreux facteurs qui influent sur le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement sont intimement liés. La détérioration du milieu préoccupant de plus en plus l'opinion publique, on a commencé à se pencher sérieusement sur ces facteurs, dans une perspective multidisciplinaire et mondiale. Des problèmes précis, tels que les causes et les effets du réchauffement du globe, la dilapidation des ressources naturelles, le déboisement, la désertification, l'érosion des sols, l'élimination des déchets toxiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone sont à l'étude. Il est proposé d'examiner, dans le cadre d'un certain nombre d'études de cas et par des observations sur le terrain, comment les questions concernant l'environnement sont prises en compte par les organismes des Nations Unies en général et dans les projets financés par le PNUD en particulier lorsqu'on détermine, planifie, exécute et évalue les projets. On examinerait en outre les instruments et les principes directeurs dont les organismes s'inspirent pour éviter les effets sur l'environnement des projets aux différents stades de leur exécution.

- d) Transfert de technologie et système des Nations Unies*

Il est reconnu que dans un monde où la technique occupe une place de plus en plus importante, le transfert de technologie du monde développé au monde en développement est essentiel pour que les économies des pays les moins développés puissent se transformer. Cette étude permettrait d'évaluer les capacités structurelles, financières et administratives du système des Nations Unies en matière de transfert de technologie.

- e) Recours à du personnel national (y compris les coordonnateurs de projets) financé par les budgets extérieurs des projets pour l'exécution des projets de coopération technique

* Evaluation.

Bien que la pratique consistant à recourir à du personnel national soit de plus en plus fréquente, ses implications ne sont pas toujours claires pour tous (agents d'exécution, organismes de financement, pays bénéficiaires). L'étude cernera ces implications en définissant le rôle des différentes catégories d'agents de projet nationaux par rapport à celui de leurs collègues des administrations ou du personnel recruté sur le plan international.

II. ELEMENTS ESSENTIELS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1991-1992

1. Gestion et services de conférence (organisation et méthodes, budget et finances, personnel, administration générale)

- a) Activités de coopération technique de l'Organisation mondiale de la santé : problèmes de gestion

On examinera dans cette étude les problèmes de gestion que posent l'établissement et l'exécution des programmes et projets opérationnels de l'OMS exécutés en collaboration avec les pays en développement. On traitera de différents aspects de la formulation des programmes dans l'optique des plans adoptés par certains pays en matière de santé, ainsi que de la formulation, du financement et de l'exécution des projets, en particulier ceux qui visent à développer l'infrastructure sanitaire, à favoriser l'utilisation optimale et coordonnée des ressources et à doter les pays des moyens nécessaires pour formuler et appliquer d'ici l'an 2000 des stratégies nationales axées sur la santé pour tous.

- b) Examen général de la Commission économique pour l'Europe

Le rôle et la structure de la Commission économique pour l'Europe seront analysés à la lumière des activités des autres organisations économiques régionales européennes et dans le contexte des événements survenus récemment dans la région.

- c) Etude complémentaire sur les services communs aux organismes des Nations Unies assurés au Centre international de Vienne

Le Corps commun d'inspection avait effectué en 1984 une étude des services communs assurés au Centre international de Vienne (JIU/REP/84/10; A/39/520). Outre l'examen de l'application des recommandations qui avaient été formulées, l'étude proposée aura pour principal objet de déterminer quels sont actuellement les moyens les plus rationnels de mieux harmoniser les activités des différentes entités des Nations Unies compte tenu de l'évolution de la situation depuis 1984.

2. Coopération au service du développement

a) Etude comparative sur la décentralisation

Les organes directeurs de la plupart des organismes des Nations Unies demandent depuis un certain temps une plus grande décentralisation. Les secrétariats ont répondu à ce voeu de différentes manières, notamment en fonction de leur mandat, de leur structure et de leur budget. Dans l'étude, on dépasserait le stade de la conceptualisation et de l'organisation pour examiner les problèmes pratiques et opérationnels de la décentralisation, tels que délégation de pouvoirs, communication et circulation de l'information, question concernant le personnel (roulement, formation), maintien de la cohésion des programmes, rétroinformation et appui et coopération des services centraux.

b) Exécution par les gouvernements de projets de coopération technique financés par le Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration du PNUD a souligné que l'exécution et la gestion des projets par les gouvernements eux-mêmes devraient être l'objectif ultime pour tous les projets financés par le Programme. (Actuellement, les projets exécutés par le gouvernement représentent 10 % des dépenses totales de projet, et les nouveaux projets approuvés, 20 % du programme.) Cet important mode d'exécution a été étudié mais il est nécessaire de clarifier encore plus ses caractéristiques, notamment ce que les institutions spécialisées peuvent faire pour y aider et le maximiser, l'appui du PNUD aux gouvernements et l'acceptation de la formule par les gouvernements eux-mêmes au niveau opérationnel.

Outre les cinq études susmentionnées, le Corps commun d'inspection envisage d'inclure dans le programme de travail de 1991-1992 un certain nombre d'autres thèmes : la formule des tables rondes, les modalités d'établissement des priorités, la lutte contre la drogue, les activités des Nations Unies en matière d'exploitation de bibliothèques et de publication, l'aptitude du système des Nations Unies à fournir une aide sous forme d'équipement et le rôle et les résultats des programmes de fond des institutions spécialisées, catalyseurs du changement. Ces thèmes seront examinés et développés durant l'année 1990.
